

INFORMATION REGLEMENTEE

Bruxelles, le 18.12.2019, 17:40 CET

## Invitation à l'assemblée générale extraordinaire du 15.01.2020

Etant donné que le quorum requis à l'assemblée générale extraordinaire du 20.12.2019 ne sera pas atteint, une deuxième assemblée générale extraordinaire sera convoquée. Les actionnaires de Cofinimmo seront invités à assister à cette seconde assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 15.01.2020 à 10:00 heures au siège social, Boulevard de la Woluwe 58 à 1200 Bruxelles. Lors de cette deuxième assemblée générale, les propositions pourront être adoptées selon les mêmes majorités spéciales et quel que soit le nombre de titres présents ou représentés.

L'ordre du jour est le suivant :

- Nouvelle autorisation relative au capital autorisé,
- Nouvelles autorisations au conseil d'administration d'acquiescer, de prendre en gage et d'aliéner des actions propres,
- Nouvelle autorisation au conseil d'administration de procéder à la distribution aux travailleurs de la société et de ses filiales d'une partie des bénéfices de la société,
- Modification de la représentation du capital – Suppression des catégories d'actions,
- Modification de l'objet social,
- Modification des statuts en vue de les mettre en concordance avec le Code des sociétés et des associations ainsi que pour tenir compte de l'ensemble des autres décisions prises,
- Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Tous les documents relatifs à l'assemblée seront disponibles sur le site internet de la Société à partir du 27.12.2019

(<https://www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/assemblees-generales>):

- Ordre du jour,
- Procuration,
- Informations complémentaires.

Les conditions d'admission à cette assemblée générale extraordinaire seront décrites dans l'ordre du jour.

**Pour de plus amples informations :**

**Kenneth De Kegel**

Communication & Shareholder Officer

Tél.: +32 2 777 14 10

[shareholders@cofinimmo.be](mailto:shareholders@cofinimmo.be)

**INFORMATION REGLEMENTEE**

Bruxelles, le 18.12.2019, 17:40 CET

**À propos de Cofinimmo:**

Depuis plus de 35 ans, Cofinimmo investit, développe et gère des immeubles de location. La société possède un patrimoine implanté en Belgique, en France, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Espagne, d'une valeur d'environ 4,2 milliards EUR. Attentive aux évolutions sociétales, Cofinimmo a pour mission de mettre à disposition des espaces de soins, de vie et de travail de haute qualité pour ses partenaires-locataires au bénéfice direct des occupants. *'Caring, Living and Working – Together in Real Estate'* est l'expression de cette mission. Forte de son expertise, Cofinimmo a bâti un portefeuille d'immobilier de santé d'environ 2,4 milliards EUR faisant référence en Europe.

Société indépendante appliquant les normes les plus strictes en matière de gouvernance d'entreprise et de durabilité, Cofinimmo offre des services à ses locataires et gère son patrimoine à travers une équipe de plus de 130 personnes à Bruxelles, Paris, Breda et Francfort.

Cofinimmo est cotée sur Euronext Brussels (BEL20) et bénéficie du statut de REIT en Belgique (SIR), en France (SIIC) et aux Pays-Bas (FBI). Ses activités sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA), le régulateur belge.

Au 30.11.2019, la capitalisation boursière totale de Cofinimmo s'élevait à environ 3,4 milliards EUR. La société applique des politiques d'investissement qui cherchent à offrir à ses actionnaires un investissement à long terme socialement responsable, peu risqué et générant un flux de dividendes récurrent, prévisible et croissant.

[www.cofinimmo.com](http://www.cofinimmo.com)

Suivez-nous sur :

